

Compte rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 13 mai 2016

L'an deux mil seize, et le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du neuf mai 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. Frédéric MELCHIOR, Maire ; M^{me} Amandine MONTUY, M. Arnaud LEFEBVRE, M^{me} Véronique GELE, M^{me} Virginie FLANDRIN, M. Claude CAILLEUX, M. Christophe CATEZ, M^{me} Sandy BOURET, M. Bruno MICOLINO, M. Pascal PIQUET, M. Pierre-Yves HEMBERT, M Frédéric DANIEL, Mme Noëlla FOURNIER.

Etaient excusées : M. Antoine DELMOTTE ayant donné pouvoir à Mme Véronique GELE, M Gilbert THOMAS ayant donné pouvoir à M Arnaud LEFEBVRE, Mme Brigitte CHARLEMAGNE ayant donné pouvoir à Mme Amandine MONTUY, M^{me} Cécile DEBUSSCHERE ayant donné pouvoir à M. Pascal PIQUET., M^{me} Micheline GLAISE ayant donné pouvoir à M Bruno MICOLINO, Mme Anne LAPORTE

Conformément à l'article L - 2121-15 du CGCT, M^{me} Montuy est désignée comme secrétaire de séance.

Installation de Madame Noëlla FOURNIER :

M. Le Président informe le conseil que suite à la démission de Mme Clémentine SEUX, Mme Noëlla FOURNIER prend place au sein du conseil municipal. M. Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme SEUX et souhaite la bienvenue à Mme FOURNIER.

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour :

❖ **Elections primaires 2016**

Mise à disposition de la salle de musique

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande faite par M. Fasquelle, pour la mise à disposition d'une salle pour les élections primaires 2016. M. Piquet précise que cela n'est pas une obligation. M Le Président donne lecture du code général des collectivités territoriales pour informer les membres du conseil municipal des modalités pour ce type d'élections. Il propose ensuite la mise à disposition de la salle de musique à titre gracieux. M Micolino demande qui va supporter les frais de mise en place. M Le Président répond que les frais ne seront pas supportés par la collectivité.

M Le Président propose au vote, qui est pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de musique pour les élections primaires 2016 ?

Pour	Abstention	Contre
13	5	0

INFRASTRUCTURES

M Le Président laisse la parole à M LEFEBVRE, adjoint en charge des infrastructures.

❖ Busage route d'Audruicq

Etant donné l'absence de réseau fluvial devant les nouvelles habitations route d'Audruicq et l'obligation pour la collectivité de fournir ce réseau. La commission propose de retenir l'entreprise Hembert TP. Monsieur Le Président demande à M. Hembert de sortir de la salle étant donné qu'il est directement concerné. M LEFEBVRE expose la proposition faite par l'entreprise à savoir : un montant HT de 3060 € pour la fourniture et la pose d'un PVC 160 sur 60 m ainsi que les boîtes BRT.

Qui est pour la réalisation de ces travaux ?

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

Qui est pour retenir l'entreprise SA Hembert pour la réalisation de ces travaux ?

Pour	Abstention	Contre
15	2	0

❖ Travaux supplémentaires rue Vrolant

Dans la continuité des travaux prévus avec la commune de Zutkerque, la commission préconise d'inclure la réfection de la rue du parc. M LEFEBVRE précise que le maire de Zutkerque s'est montré favorable à cette demande et que la SANEF a informé qu'elle ne participera pas aux frais. Le montant HT de ces travaux est de 1 666,56 € pour notre part (7,44 € HT le m²)

Qui est pour retenir l'entreprise Euro via pour la réfection de cette rue pour un montant HT de 1 666,56 € ?

Pour	Abstention	Contre
18	0	0

❖ Travaux accessibilités

Dans le cadre des travaux d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements publics et l'aménagement des traversées piétonnes, M LEFEBVRE souhaite solliciter des subventions auprès de l'état. Il informe l'assemblée concernant la mise en place d'une dotation de soutien à l'investissement local (SIPL) qui vient en complément de la DETR. M Le Président souligne sa réactivité ainsi que celle de M Lefebvre auprès des services de l'état pour cette demande.

4 – Coût prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable

Coût H.T. de l'opération : 240 000 € H.T.

4 - Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière		- DETR	23 040 €	9,6 %
TRAVAUX		- SIPL	96 000 €	40 %
Accessibilité de la Mairie	128 732 €	- Conseil départemental	33 000 €	13,75 %
Éclairage Public spécifique	2 607,48 €			
Changement blocs portes	6 000 €	- Autre (à détailler)		
Aménagement	7 325,48 €			
accessibilité garderie, écoles, quai bus, rampe PMR	95 335,04€	- FDE	4 200 €	1,75 %
		- Enveloppe parlementaire	8 000 €	3,33 %
Autres (honoraires)				
Coût total de l'opération	240 000 €	Sous-total	164 232 €	68,43%
		- Fonds propre	75 768 €	31,57%
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Sous-total	75 768 €	31,57 %
TOTAL base éligible	240 000 €	Total de ressources	240 000 €	100 %

M LEFEBVRE propose au vote, qui est pour autoriser le Maire à solliciter la subvention SIPL dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements publics (Mairie, école, garderie et cantine, ALSH) avec accord du plan prévisionnel de financement ?

Pour	Abstention	Contre
18	0	0

M LEFEBVRE propose à l'assemblée le plan de financement des travaux de mise en accessibilité de la mairie. M Piquet demande si les contraintes évoquées en commission ont bien été transmises à l'architecte. M LEFEBVRE répond qu'il a bien transmis les remarques de la commission.

M LEFEBVRE propose au vote, qui est d'accord avec le plan prévisionnel de financement pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité ?

Pour	Abstention	Contre
13	5	0

M LEFEBVRE indique à l'assemblée qu'il est possible de solliciter le département pour les travaux de la mairie à hauteur de 20%.

4 - Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière		- DETR		
TRAVAUX		- SIPL	52 535,80 €	40 %
Accessibilité de la Mairie	113 600 € 2 607,48 €	- Conseil départemental 62	26 267,90 €	20 %
Autres (honoraires) Cabinet Architecte	15 132 €	- Autre (à détailler)		
		- Enveloppe parlementaire		
Coût total de l'opération	131 339,48 €	Sous-total	78 803,70 €	60 %
		- Fonds propre	52 525,78 €	40 %
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Sous-total	52 525,78 €	40 %
TOTAL base éligible	€	Total de ressources	131 339,48 €	100 %
- Le montant des acquisitions immobilières doit être estimé par « FRANCE DOMAINE »				

M LEFEBVRE propose au vote, qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour les travaux d'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie avec accord du plan prévisionnel de financement ?

Pour	Abstention	Contre
14	4	0

M LEFEBVRE indique qu'il souhaite solliciter une enveloppe parlementaire auprès du Député M.

Rapin pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie.

4 - Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière		- DETR		
TRAVAUX		- SIPL	52 535,80 €	40 %
Accessibilité de la Mairie	113 600 € 2 607,48 €	- Conseil départemental 62	26 267,90 €	20 %
Autres (honoraires) Cabinet Architecte	15 132 €	- Autre (à détailler)		
		- Enveloppe parlementaire		
Coût total de l'opération	131 339,48 €	Sous-total	78 803,70 €	60 %
		- Fonds propre	52 525,78 €	40 %
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Sous-total	52 525,78 €	40 %
TOTAL base éligible	€	Total de ressources	131 339,48 €	100 %
- Le montant des acquisitions immobilières doit être estimé par « FRANCE DOMAINE »				

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une enveloppe parlementaire auprès du sénateur Rapin pour les travaux d'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie avec accord du plan prévisionnel de financement ?

Pour	Abstention	Contre
14	4	0

Education

❖ Remplacement des photocopieurs (Mairie et écoles)

M Le Président demande à Mme Montuy de présenter le sujet.

Mme MONTUY expose à l'assemblée l'état actuel du parc de photocopieurs. Elle propose de louer 4 machines, 2 pour la Mairie et 2 pour les écoles et de retenir une seule entreprise pour les 4 photocopieurs. 5 entreprises ont été consultées. Mme MONTUY donne lecture de la synthèse des différentes propositions. M CAILLEUX souhaite qu'il soit envisagé de mettre un copieur couleur à l'école en cas de besoin de l'équipe enseignante. L'assemblée n'y voit pas d'inconvénient mais le coût de location mensuel pour l'ensemble des copieurs ne doit pas excéder 150 euros. L'assemblée propose de retenir l'entreprise Toshiba.

Mme MONTUY propose au vote, qui est pour la location de photocopieurs Toshiba n'excédant pas un loyer de 150 euros par mois ?

Pour	Abstention	Contre
18	0	0

Personnel communal

❖ Régime Indemnitare : délibération complémentaire pour l'ensemble des cadres d'emploi, grades et filières

M Le Président demande à Mme Duhin, Secrétaire de Mairie de présenter le sujet.

Mme Duhin informe l'assemblée, que dans le cadre du régime indemnitaire, il a été instauré, pour les agents de la commune de Nortkerque l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP), l'indemnité d'administration et de technicité, (IAT),

Suite à une demande de la Trésorerie d'Audruicq, au vu de l'évolution des carrières des agents, avancements de grade, cadre d'emploi et filières, tant dans la filière administrative, technique que sociale, il y a lieu de prendre une délibération complémentaire, pour permettre aux agents de continuer à percevoir ces indemnités.

Vu délibération du 03 juin 1999, instaurant l'IEMP pour la filière administrative,

Vu les délibérations en date des 27 Décembre 2010 ET 18 Décembre 2013 instaurant l'IEMP pour filière technique et sociale.

Vu les délibérations en date du 20 mars 2003 transposition du régime indemnitaire portant création de l'indemnité de Technicité et d'Administration et du 18 décembre 2006

Considérant qu'il convient de réadapter les délibérations prises antérieurement sans en modifier les coefficients antérieurs et critères d'attribution des précédentes délibérations

Sont concernés l'ensemble des agents des catégories B et C, stagiaires titulaires, non titulaires, à temps complet, non complet, temps partiel, relevant des cadres d'emploi ou grades fixés ci-dessous.

Filière Administrative

. Adjoint administratif (tous grades)

. Rédacteur (tous grades)

Filière technique

.Adjoint technique (tous grades)

.Agent de Maîtrise (tous grades)

Filière Sociale

.Agent social (tous grades)

.ATSEM (tous grades)

Le versement de ces indemnités se feront mensuellement selon les barêmes en vigueur et au prorata du temps de travail. Elles seront reconduites annuellement dans les conditions actuelles, et feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux des corps de référence seront revalorisés, ou modifiés par un texte réglementaire. La liste des bénéficiaires sera automatiquement complétée conformément aux dispositions réglementaires s'y rapportant. L'IEMP reste cumulable avec l'IAT l'IHTS, l'IFTS.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP.

Où ce qui précède, Mr le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

Pour	Abstention	Contre
18	0	0

Informations de Monsieur le Maire

- Habitat 62 a envoyé l'acte de vente pour l'Euro symbolique

- M Le Président donne lecture des différents courriers échangés entre la famille Lemoine et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance